

Corpataux-Magnedens, le 12 janvier 2017

Ecole de musique - Tarifs

Ce document comprend les tarifs des différents cours décrit dans le règlement du 12 janvier 2017 de l'école de musique de la société la Lyre de Corpataux-Magnedens.

Cours d'instrumentiste

Leçon individuelle: - 30 minutes/semaine: CHF 250.- par semestre
 - 45 minutes/semaine: CHF 375.- par semestre

- Ces montants comprennent la rémunération du moniteur, les coûts éventuels lors d'auditions (pianiste, ...).
- Les méthodes de cours, fournitures (anches, baguettes, huile,...) ou tout autre matériel ainsi que la participation à des concours soliste ou autres cours sont à la charge de l'élève.
- En cas de fin de formation selon le point 28 du règlement, l'élève s'engage à rembourser à la société un montant de CHF 150.- par année de cours suivis.

Subvention de la société pour les élèves au Conservatoire ou école similaire, sur présentation de la facture du deuxième semestre.

Leçon individuelle: 30 / 45 / 60 minutes/semaine CHF 165.- par année

- Les méthodes de cours, fournitures (anches, baguettes, huile,...) ou tout autre matériel ainsi que la participation concours soliste ou autres cours sont à la charge de l'élève.
- En cas de fin de formation selon le point 28 du règlement, l'élève s'engage à rembourser à la société un montant de CHF 150.- par année de cours suivis.

Instruments

L'élève peut demander à la société de musique de lui fournir un instrument de musique. Dans ce cas, l'élève est tenu de payer une location mensuelle (facturation semestrielle).

Instrument	Location par mois
Flûte traversière	CHF 15.00
Hautbois	CHF 20.00
Clarinette	CHF 20.00
Saxophone	CHF 25.00
Cornet / Trompette	CHF 15.00
Trombone	CHF 25.00
Percussion	CHF 5.00 ¹⁾
Tambour	CHF 0.00 ²⁾

¹⁾ Les instruments se trouvent au local de la société. Si l'élève a un instrument de percussion personnel (batterie ou xylophone) aucun frais de location sera demandé pour l'utilisation d'un autre instrument de percussion de la société.

²⁾ Le tambour muet est à la charge de l'élève. La société de musique s'engage à fournir un tambour pour les manifestations.

Seulement les instruments utilisés actuellement à l'école de musique sont listés ci-dessus, il est possible que de nouveaux instruments soient ajoutés à cette liste suivant la demande.

Rabais famille

Lorsque dans une famille plus d'un enfant mineur, étudiant ou apprenti est inscrit à l'école de musique de Corpataux-Magnedens, les taxes de cours d'instrumentiste sont réduites de 10% pour l'ensemble des enfants dès le deuxième enfant et de 20% dès le troisième enfant.

Rabais camps de l'AFJM

Comme la Lyre de Corpataux-Magnedens est membre de l'AFJM (Association Fribourgeoise des Jeunes Musiciens), les élèves de l'école de musique souhaitant participer aux camps de l'AFJM bénéficient d'un rabais de 80.- par camp. (180.- au lieu de 260.-)

La société de musique La Lyre de Corpataux-Magnedens se réserve le droit, sur préavis de 6 mois aux parents d'élèves, de modifier les tarifs ci-dessus (excepté l'ajout d'instruments dans la liste pour la location).

Les présents tarifs ont été adoptés par les membres de La Lyre de Corpataux-Magnedens en assemblée du 18 janvier 2017 et sont appliqués dès le semestre de printemps de l'année 2017.

Au nom de la société de musique "La Lyre" de Corpataux-Magnedens

La commission de l'école de musique

Le comité